

I. — COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE TOCQUEVILLE (Algérie)

S.A., 1896 au capital de 1.200.000 francs en actions de 500 francs.

Jules *Émile* MAILLARD, administrateur

Né à Paris, le 18 août 1847.
Marié avec Marie Valentine Capron.

Syndic, liquidateur de sociétés, notamment la Société métallurgique de l'Oural-Volga et la Compagnie houillère et métallurgique de Novo-Pavlovka.
Administrateur de la Société anonyme des casinos de Royan (1899),
de la Compagnie des mines de fer de Rahhmanovka-Krivoï-Rog (1899),
de la Société financière internationale, Bruxelles (1899),
de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium)(1901-1909),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Omnium_Algerie-Tunisie.pdf
de la première Compagnie générale des phosphates de la Floride,
de la Société des Phosphates d'Aïn-Kerma,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_Ain-Kerma-B.pdf
Administrateur de la Compagnie générale de chemins de fer et de travaux publics, Bruxelles (S.A., 1902) : Brésil,
des Chemins de fer du Sud-Ouest du Brésil.
des Charbonnages réunis du Nord-Donetz (1905),
des Usines de Briansk,
de la Société de l'industrie houillère et métallurgique dans le Donetz (Makeewka) (mai 1906),
de la Société de Journaux artistiques et littéraires, à Paris (août 1907),
actionnaire de la Société française de métallurgie (nov. 1907), en rémunération d'apport de brevets,
Administrateur de la Société générale de construction (août 1908)
et de la Société française d'entreprises au Brésil (juin 1909)(même groupe),
commissaire aux comptes du Crédit théâtral (affaire Legru)(avril 1913).

Décédé à Paris XVII^e, le 29 déc. 1920.

Constitution
Compagnie française des Phosphates de Tocqueville (Algérie)
Société anonyme au capital de 1.200.000 fr.
Siège social, rue Louis-le-Grand, 11, Paris ¹
(Cote de la Bourse et de la banque, 2 octobre 1896)

¹ Adresse de Jules Maillard.

Cette société a pour fondateurs MM. Ernest Monmert, manufacturier, demeurant à Amiens, île Saint-Germain, 14, et Charles Lagache, courtier, demeurant à Paris, 40, rue d'Enghien.

Elle a pour objet : l'exploitation et l'acquisition par voie d'achat, prise à bail ou autrement, de tous gisements de phosphates ou matières phosphatées, en Algérie, en France et à l'étranger, de tous minerais quelconques provenant de mines ou carrières, et notamment l'extraction et l'exploitation des phosphates de chaux et généralement de tous minerais compris dans le domaine des carrières existant dans les propriétés situées dans le territoire de Tocqueville, département de Constantine (Algérie), dont les baux de tréfonds ont été apportés par MM. Monmert et Lagache au nom du Comptoir industriel et commercial du phosphate. Le traitement industriel desdites matières, l'acquisition ou la vente de tous produits destinés à former avec les phosphates un engrais composé. L'acquisition, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la vente, l'échange, la cession de baux de tous terrains ou propriétés, pouvant contenir des phosphates ou matières phosphatées et de tous gisements en Algérie, en France et même à l'étranger. L'établissement de toutes usines, de tous ateliers et dépôts pouvant être nécessaires pour l'exploitation et le traitement des engrais ; à cet effet, l'acquisition, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la vente, l'échange, la cession de baux de tous terrains, l'achat, la construction ou la prise en location de tous bâtiments. L'établissement ou l'acquisition de toutes routes, voies ferrées ou autres pouvant être nécessaires à l'industrie de la société, leur rétrocession. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement, à l'industrie des engrais.

Le fonds social est fixé à la somme de 1.200.000 francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr. chacune. 600 de ces actions sont attribuées en représentation d'apports. Les 1.800 autres actions formant le complément du capital social ont été souscrites en numéraire.

La durée a été fixée à 30 années.

Ont été nommés administrateurs : MM. Monmert, susnommé, Louis Demiautte, Eugène Huret-Lagache, Léonide Boulaire, Henri Bonnet ², Émile Maillard, George Clerc, Camille Clerc.

Acte déposé chez M^e Jarry, notaire à Amiens, et publié dans la *Loi* du 26 septembre 1896.

Compagnie française des phosphates de Tocqueville
Société anonyme au capital de 1.200.000 francs
Dissolution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 décembre 1898)

Du procès-verbal de la délibération en date du vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie française des Phosphates de Tocqueville, dont le siège est à Paris, rue Lafayette, n° 91. Il appert :

Que ladite assemblée générale déclarée régulièrement convoquée et constituée, a annulé à l'unanimité la délibération prise par l'assemblée générale extraordinaire du cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, en ce qu'elle avait réduit le capital social de un million deux cent mille francs à neuf cent mille francs, et a nommé six nouveaux

² Henri Bonnet : banquier à Genève. Actionnaire de la Compagnie houillère et métallurgique du Nord-Est du Donetz et de la Compagnie des mines de fer de Rahhmanovka-Krivoi-Rog, sociétés belges, avec Hector Legru et Émile Maillard, de la Société des Mines de houille et de fer de la Russie méridionale et de l'Anthracite russe, sociétés suisses.

administrateurs savoir : MM. Legru ³, Bonnet, Maillard, Boyer, Boulaire et Monmert, lesquels ont accepté lesdites fonctions. — *Loi*, 25/12, 1898.

L'Omnium des phosphates
[Société générale de mines d'Algérie-Tunisie]
par Francis LAUR
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1899)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Omnium_Algerie-Tunisie.pdf

[...] Un omnium, à la tête duquel se sont trouvés en premier lieu MM. Hebré et Girault, vient de se former. À peu près tous les phosphates d'Algérie, soit par des participations, soit autrement (c'est-à-dire la société française de Tébessa, la Société Crookston Brothers, The Constantine phosphate C^o et la Compagnie française des phosphates de Tocqueville), se trouvent concentrés aujourd'hui dans une seule et même main [...].

MINES D'ALGÉRIE-TUNISIE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 novembre 1899)

[...] La Société générale de mines d'Algérie-Tunisie a été créée le 8 avril dernier. Son but est de rechercher directement la vente et l'exploitation de gisements et de mines, généralement quelconques, et notamment de fer, de zinc, de phosphate et autres produits miniers plus spécialement situés en Algérie et en Tunisie. C'est, comme on le voit, une sorte d'omnium destiné à absorber les différentes mines ou carrières déjà exploitées ou insuffisamment pourvues de capitaux pour pouvoir se développer. C'est M. Charles Renaud qui, par des études détaillées et des explorations suivies, a réuni les éléments sérieux sur lesquels s'est fondée la nouvelle société au capital de 7.500.000 francs, divisé en 15.000 actions de 500 fr., qui ont été entièrement libérées en espèces.

En exécution d'une décision prise par l'assemblée générale en date du 30 juin 1899, le conseil d'administration a opéré l'acquisition de titres et valeurs diverses dont les principales sont :

.....
— quarante pour cent environ du capital de la Société française des phosphates de Tocqueville (Algérie) ;
.....

La Société des phosphates de Tocqueville, dont les gisements sont, de tous ceux exploitables en Algérie et Tunisie, les plus rapprochés de la mer, peut atteindre et dépasser une production de 100.000 tonnes par an. [...]

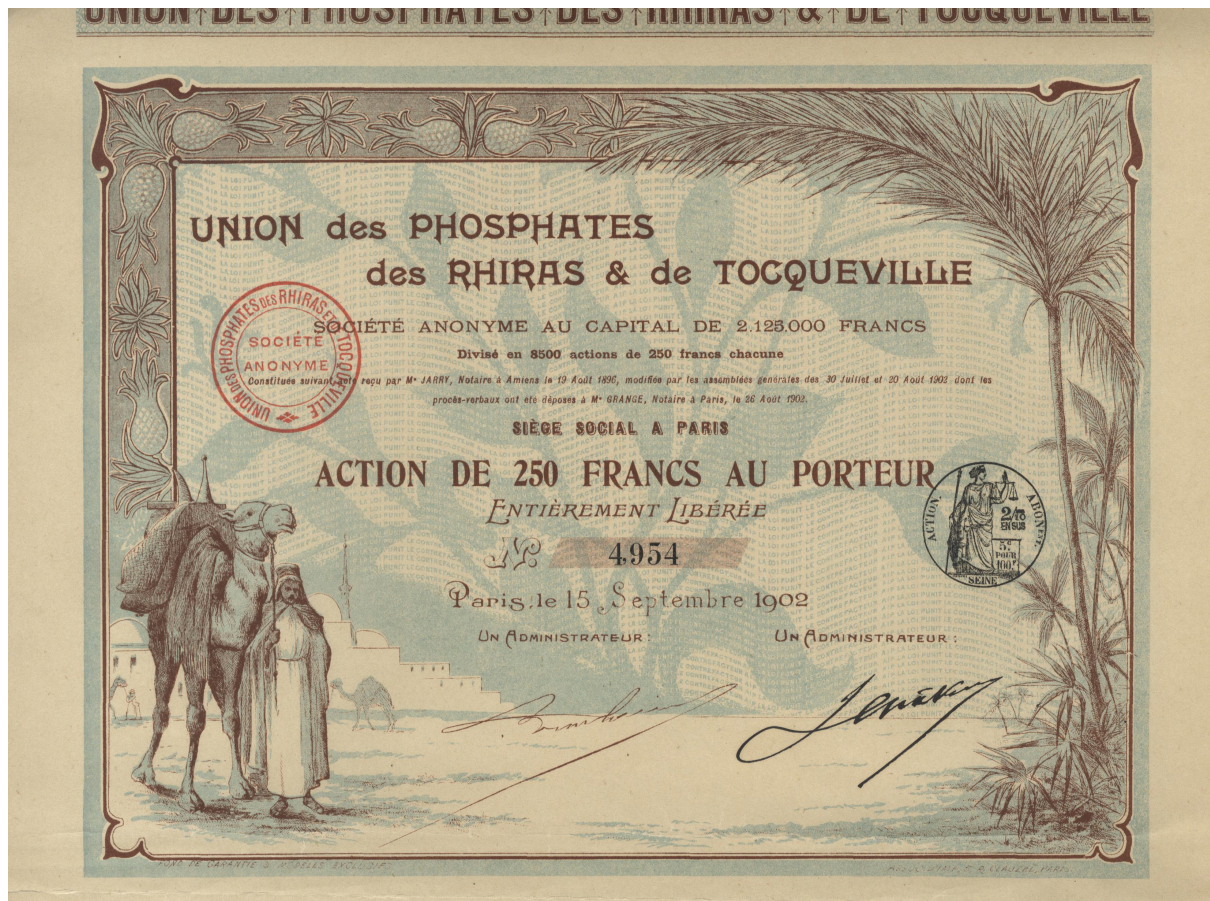
CONVOICATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juillet 1902)

³ Hector Legru (1846-1915) : commissionnaire en sucre, puis banquier et administrateur de sociétés, en particulier des Phosphates d'Ain-Kerma. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_Ain-Kerma-B.pdf
Collègue de Bonnet au Nord-Est du Donetz et à la Rahhmanovka.

30 juillet, 10 h., ord. et ext. — Phosphates de Tocqueville (Algérie). — Au siège social, 5, cité d'Antin, Paris. — (Ext.) Ordre du jour : Changement de la dénomination sociale ; augmentation du capital et modifications aux statuts. — *Petites Affiches*, 12.

20 juillet 1902 :
II. — UNION DES PHOSPHATES DES RHIRAS
ET DE TOCQUEVILLE



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

UNION DES PHOSPHATES DES RHIRAS ET DE TOCQUEVILLE

Société anonyme au capital de 2.125.000 francs

divisé en 8.500 actions de 250 fr. chacune

Constituée suivant acte reçu par M^e Jarry, notaire à Amiens, le 19 août 1896,
modifiés par les assemblées générales des 30 juillet et 20 août 1902, dont les
procès-verbaux ont été déposés à M^e Grange, notaire à Paris, le 26 août 1902.

SIÈGE SOCIAL A PARIS

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Paris, le 15 septembre 1902
Un administrateur (à gauche) : Boulaire
Un administrateur (à droite) : Demiautte (?)
Fond de garantie à modèles exclusifs Association d'imprimeurs 5, rue Clauzel, Paris

CONVOICATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 octobre 1902)

Compagnie française des Phosphates de Tocqueville. — Changement de dénomination et augmentation du capital social. — Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée extraordinaire le 30 juillet 1902, ont décidé que la dénomination : Cie française des Phosphates de Tocqueville serait transformée en Union des Phosphates des Rhiras et de Tocqueville. En outre, il résulte d'un acte reçu par M^e Grange, notaire à Paris, que le capital social, qui était primitivement de 1.200.000 francs, a été élevé à 2.125.000 francs. En conséquence, les art. 2, 7, 8, 17, 18, 21, 31, 33 et 37 des statuts ont été modifiés. — *Loi*, 8/9 1902.

LES ENTREPRISES PHOSPHATIÈRES
D'ALGÉRIE-TUNISIE
(*Le Journal des finances*, 11 avril 1903)

[...] La Compagnie des phosphates de Tocqueville a été créée en 1896 au capital de 1.200.000 francs en actions de 500 francs. Par décision de l'assemblée extraordinaire du 20 juillet 1902, elle absorbait une exploitation similaire et prenait le titre d'Union des Phosphates des Rhiras et de Tocqueville. Les actions anciennes ont été dédoublées et il a été remis aux apporteurs du nouveau domaine 3.700 actions nouvelles, de telle sorte qu'actuellement, le capital est de 2.125.000 fr. en 8.500 actions de 250 fr.

Le gisement est voisin de la station de Tixier et à 160 kilomètres du port de Bougie, distance qui sera réduite à 100 kilomètres par la création d'une voie ferrée plus directe entre les deux points. L'exportation du phosphate peut donc se faire dans des conditions avantageuses. [...]

(*Le Journal des finances*, 18 avril 1903)

Rhiras-Tocqueville est située près de Tixier, à 180 km. du port de Bougie. Ses phosphates sont plus riches.

Union des phosphates des Rhiras et de Tocqueville
(*Le Journal des finances*, 25 avril 1903)

Les renseignements suivants, que j'emprunte au *Figaro* du 21 avril, répondront à plusieurs questions qui m'avaient été adressées par divers clients :

L'Union des Phosphates des Rhiras et de Tocqueville, dont le capital social est de 2.125.000 francs, divisé en 8.500 actions entièrement libérées de 250 francs, a réuni en une seule exploitation les gisements de phosphates des hauts plateaux de la région de Sétif, situés sur la commune mixte des Rhiras (département de Constantine), dont une

partie était déjà exploitée par la Compagnie de Tocqueville. Cette dernière, englobée aujourd'hui dans la nouvelle société, était déjà parfaitement équipée : elle expédie depuis plusieurs années, chaque campagne, plus de 30.000 tonnes de phosphate ; en dehors de ses galeries de mine s'étendant sur une longueur de plus de 5.000 mètres, elle possède un chemin de fer d'environ 16 kilomètres reliant son exploitation à la station de Tixier, de la Compagnie de l'Est-Algérien.

La fusion des deux groupes a permis, entre autres avantages, d'éviter toute concurrence sur un phosphate de même nature en unifiant les efforts en vue de l'écoulement des produits de l'extraction et d'assurer la mise en œuvre immédiatement du nouveau gisement au moyen d'un raccordement peu dispendieux à la voie ferrée de la Compagnie de Tocqueville.

Elle a été facilitée par l'émission de 3.000 obligations de 500 francs 5 % remboursables au pair en trente années. Les obligations se traitent sur le marché en banque et au comptant au prix de 489 francs.

Le Figaro du 22 avril ajoute :

Les fondateurs estiment que la production atteindra rapidement 100.000 tonnes et qu'à ce moment, le bénéfice annuel sera d'au moins 500.000 francs. L'amortissement et l'intérêt à 5 % des obligations n'exigeant que 125.000 francs, il resterait une somme suffisante pour pourvoir aux réserves, et donner aux actions un dividende très rémunérateur.

[Une valeur recommandée... deux ans avant sa faillite]

(*Le Journal des finances*, 9 mai 1903)

On s'occupe un peu partout des phosphates.

Ainsi, mon confrère, *le Globe*, vient de publier sur les phosphates algériens une étude des plus documentées. J'en extrais ces quelques lignes qui, je crois, intéresseront, mes lecteurs :

« De toutes ces affaires (affaires phosphatières d'Algérie et de Tunisie), l'Union des phosphates des Rhiras et de Tocqueville nous semble devoir être la plus intéressante par les plus-values qu'elle peut offrir à ses actionnaires...

Elle extrait aujourd'hui un phosphate dont le prix de vente est d'un tiers environ plus élevé que sur les autres exploitations africaines, tandis que les frais de production y semblent devoir être plutôt inférieurs par suite de la facilité d'extraction et du bas prix de revient...

Le tonnage de phosphate riche représente plus de 14 millions de tonnes. Il en résulte qu'avec une exploitation de 100.000 tonnes par an, il faudrait 140 ans pour épuiser le gîte...

Nous avons pu obtenir la preuve que la production s'élèverait à 60.000 tonnes en 1903 et dépasserait même 100.000 tonnes en 1904...

Au conseil de la société, par un excès de prudence, on ne veut escompter encore qu'à 5 francs par tonne le bénéfice à réaliser sur les ventes ; mais quand même on admettrait ce chiffre, avec une production annuelle de 100.000 tonnes, qui deviendra dans l'avenir un minimum d'extraction, l'Union des phosphates des Rhiras et de Tocqueville pourrait escompter un bénéfice annuel de 500.000 francs. »

D'un autre côté, je lis dans un de nos grands quotidiens :

« Le conseil d'administration a pu, en présence des demandes très actives d'achat de minerais, passer des marchés pour la production de la mine, non seulement sur l'année courante, mais même sur 1904 et 1905, à des prix très rémunérateurs. »

Union des Phosphates des Rhiras et de Tocqueville
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1903)

Un de nos grands quotidiens fait, à leur sujet, la remarque que voici :

« Par suite de la difficulté de plus en plus grande pour les phosphates de la Floride et du Tennessee d'alimenter le marché européen, l'industrie des phosphates algériens est appelée à un grand développement. Parmi les divers gisements de notre colonie, celui des Rhiras se trouve placé dans des conditions particulièrement avantageuses. »

[La demande excède l'offre]
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1903)

L'Union des phosphates des Rhiras et de Tocqueville a vendu, sur sa production de 1904, environ 80.000 tonnes, et sur 1905, quelque 50.000 tonnes !

Gafsa recommandé à l'achat
(*Le Journal des finances*, 11 juillet 1903)

[...] On peut juger de la facilité d'écoulement des phosphates par ce fait que l'Union des Phosphates de Rhiras-Tocqueville a déjà vendu 80.000 tonnes sur sa production de 1904, et 50.000 tonnes sur sa production de 1905.

Or, Rhiras-Tocqueville, tout en étant placé dans de meilleures conditions au double point de vue de la teneur des phosphates et de la facilité des transports, n'est pas encore arrivé au degré de puissance de Gafsa.

Je crois donc que les affaires de phosphates vont entrer dans une ère de grande prospérité. [...]

Petite correspondance
(*Le Journal des finances*, 12 décembre 1903)

O.H.E. — 1° — Si vous voulez relire mon étude sur Gafsa, dans mon numéro du 20 juin dernier, vous y verrez les raisons pour lesquelles je prévois des cours plus élevés sur ses actions.

2° — Tôt ou tard, une entente se fera entre les principales compagnies de phosphates d'Algérie et de Tunisie car, en cette occurrence, leurs intérêts sont les mêmes. Gafsa tiendra la première place, c'est plus que probable. Elle préférerait écraser les autres, mais ni Tébessa, ni Rhiras n'ont aucun goût pour se laisser faire.

3° — Cette concession n'est encore donnée à personne. Tous les phosphatiers la guettent de près.

4° — Rhiras a pour port d'embarquement Bougie. Son propre réseau de chemin de fer de 16 kilomètres est achevé et en pleine exploitation.

C'est bien Rhiras qui est le plus rapproché de son port d'embarquement.

Union des phosphates des Rhiras et de Tocqueville
(*Le Journal des finances*, 6 février 1904)

Le journal *l'Engrais* publie une lettre de son correspondant de Bougie concernant l'Union des Phosphates des Rhiras et de Tocqueville.

J'y trouve notamment les indications suivantes :

a) La teneur en phosphates est de 63 à 70 % (à Gafsa 58 à 63 %).

6) L'exploitation est des plus faciles, à cause de la forte inclinaison des bancs de phosphate, ce qui permet de recourir à la méthode particulièrement économique des gradins renversés et d'obtenir un prix de revient très bas.

c) Près de 500 mineurs sont occupés actuellement.

d) Les expéditions se succèdent nombreuses et rapides.

Un bateau allemand vient de quitter Bougie, à destination de Hambourg, avec un gros chargement.

Un autre est en charge pour Barcelone.

On signale l'arrivée prochaine d'un grand vapeur qui va prendre une importante cargaison pour Dunkerque, et d'un cargo-boat qui prendra 5.000 tonnes pour Stettin.

Toutes ces cargaisons se composent ou se composeront de phosphates titrant 65 % au minimum.

Ainsi que je l'ai dit plusieurs fois, les bonnes affaires de phosphates ont devant elles un immense avenir.

Car le phosphate n'est pas un objet de luxe ; il constitue, pour l'agriculture, en quelque sorte, le pain quotidien. .

Plus cela va, en effet, et plus notre sol appauvri a besoin de reconstituants.

Circonstance particulièrement favorable aux phosphates d'Algérie et de Tunisie : le grand gisement des phosphates de la Floride commence à s'épuiser, et, après avoir fourni jusqu'ici de grandes quantités d'engrais à l'Europe, n'en aura bientôt plus assez pour l'Amérique elle-même.

Les phosphates d'Algérie-Tunisie vont donc se trouver, de par la force même des choses, investis du monopole de fait de la fourniture des phosphates à l'Europe.

Je ne saurais donc trop conseiller d'acheter les bonnes valeurs phosphatières qui n'ont pas encore fourni toute leur carrière de hausse.

Syndicat des banquiers en valeurs au comptant
(*Gil Blas*, 8 mars 1904)

Sur la demande de la Compagnie, la valeur suivante cessera de figurer à la Cote, à partir de jeudi prochain, 10 courant :

Obligations Union des phosphates des Rhiras et de Tocqueville.

(*Le Journal des finances*, 14 mai 1904)

Remet à plus tard, faute de place, note conseillant l'achat de diverses valeurs dont les Phosphates de Rhiras.

Les chacals à Kalaa-Djerda
par Francis Laur
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 mai 1904)

Notre excellent confrère Maizières, de *l'Engrais*, [...] dit avec beaucoup de bon sens et de justesse :

« [...] La situation des exploitants d'Algérie, déjà médiocre, menace de s'aggraver, à brève échéance, par suite de la mise en exploitation prochaine des gisements tunisiens de Kalaa-es-Senam, de Kalaa-Djerda et d'Aïn-Moularès.

Une prorogation de concession accordée aux exploitants actuels s'impose.

Il faut réviser le décret et modifier l'article 16 en fixant une durée de prolongation ; il faut, enfin, mettre les exploitations d'Algérie sur un pied d'égalité absolue avec les exploitations tunisiennes.

Les quelques réflexions que nous venons d'émettre sont singulièrement renforcées par l'examen des chiffres donnant les quantités de phosphate, totales et annuelles, expédiées d'Algérie et de Tunisie.

D'après ces chiffres, on voit qu'il a fallu 10 années pour l'ensemble des exploitations algériennes, Tébessa et Tocqueville, pour arriver à une production totale de 300.000 tonnes environ, tandis que la Société de Gafsa* est, en 5 ans, au total de 360.000 tonnes ; elle dépassera, d'ailleurs, 400.000 tonnes dans l'année 1904.

Cette différence dans la prospérité des exploitations d'Algérie et des exploitations de Tunisie a son contrecoup dans l'essor de la colonisation dans les deux pays ; elle résulte de la différence des traitements assurés par l'administration algérienne et tunisienne aux sociétés minières. Nous nous joignons à nos confrères pour demander que le service des mines d'Algérie se ressaisisse afin d'assurer aux mines de notre département des conditions égales à celles qui sont faites à la Tunisie. » [...]

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 juin 1904)

Coste (E.-M.-E. 1880), directeur des phosphates de Tocqueville, a pris la direction de l'exploitation de la Société des Phosphates Tunisiens* dont le siège est à Tunis, 3, rue Hannon.

Les phosphates d'Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 juillet 1904)

Auguste Laporte (E. M. P. [École des mines de Paris], 1895), a été nommé ingénieur-directeur de l'Union des phosphates de Rhiras et de Tocqueville, à Tocqueville (Constantine) et à Bourg-d'Oisans où il s'occupe des mines d'or de la Gardette.

(*Le Journal des finances*, 29 octobre 1904)

Le marché des phosphates devient décidément des plus intéressants et des plus favorables aux exploitations algériennes ou tunisiennes.

A côté des Phosphates de Gafsa, je signalerai les Phosphates de Dyr, les Phosphates de Tébessa et les Phosphates de Rhiras.

1° — D'après le *Mining Journal*, la production en phosphates des États-Unis suffit à peine à leur consommation. Ce pays, qui récolte à peu près le tiers des céréales du monde entier, a besoin, en effet, de quantités considérables d'engrais.

2° — D'autre part, la question des transports joue un grand rôle en cette matière. Par suite, la hausse du fret empêchera les phosphates américains de venir rivaliser, en Europe, avec ceux de nos colonies africaines.

Les sociétés qui ont su assurer le transport de leurs produits à bas tarifs sont dans une situation particulièrement favorable.

C'est le cas des Phosphates des Rhiras qui ont des contrats jusqu'en 1905.

Pour cette entreprise, 1903 a été un exercice de mise en train : néanmoins, on a expédié 16.000 tonnes.

Pour 1904, on compte sur environ 80.000 tonnes.

Pour 1905, on espère expédier au moins 100.000 tonnes. Les ventes couvrent la production de 1905.

On voit que la progression est pour les Phosphates des Rhiras aussi favorable qu'on peut le désirer.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 décembre 1904)

Les mines de Larba ont été mises en exploitation par la « Société des phosphates de Tocqueville » qui avait d'abord commencé par attaquer, près de la ville de Sétif, quelques gîtes pauvres donnant seulement de la roche à 50 % de phosphate, bonne pour les besoins locaux

Les phosphates de Larba contiennent 60 à 70 % de phosphate tribasique de chaux avec 1,1 % d'oxyde de fer et d'alumine.

On évalue à 3 millions de tonnes la quantité de roche phosphatée de cette teneur en vue sur ces mines, qu'une distance de 10 kilomètres séparé de la station de Tixier.

Les mines de Ouled-Mahalla, situées au sud de la gare d'Hammam, ne sont pas exploitées.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 avril 1905)

Villet (Saint-Étienne 1903), ingénieur de la Société de Rhiras et de Tocqueville, par Tixier (Constantine).

FAILLITE, CONCORDAT

DÉCLARATIONS DE FAILLITES (Jugements du 5 juin)
(*Le Temps*, 7 juin 1905)

Société de l'Union des phosphates des Rhiras et de Tocqueville, exploitation de gisements de phosphates, 6, rue Saulnier. Expl. à Tocqueville (départ. de Constantine).

Société l'Union des Phosphates des Rhiras et de Tocqueville
Vérification et affirmation
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 novembre 1905)

Les créanciers de cette société sont invités à se rendre, le 8 novembre 1905. à 2 heures, au tribunal de commerce. salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances.

Société des mines d'Algérie-Tunisie (Omnium)
(*Gil Blas*, 29 décembre 1905)

Les actionnaires [...] ont décidé d'amortir, en une seule fois, les créances de l'Omnium sur l'Union des phosphates des Rhiras et de Tocqueville — dont nous avons mentionné en son temps la faillite — ainsi que les obligations de cette société contenues dans le portefeuille. Cet amortissement a nécessité un prélèvement de 615.000 francs sur les réserves et de 290.225 fr. 55 sur les bénéfices de l'exercice. Aucune répartition de dividende ne sera, en conséquence, effectuée pour l'exercice 1904-1905 ; pour l'exercice 1903-1904, il avait été réparti 20 francs par action. [...]

Société des mines d'Algérie-Tunisie (Omnium)
(*Le Capitaliste*, 4 janvier 1906)

.....
Provision pour contrepartie de la créance [Rhiras et] Tocqueville 155.225 55
Provision pour titres [Rhiras et] Tocqueville en portefeuille 135.000 00
.....

En outre des provisions ci-dessus indiquées pour créance et titres Tocqueville en portefeuille, le conseil a proposé de prélever sur les réserves une autre somme de 615.000 fr. pour couvrir en totalité le montant des obligations de l'Union des Phosphates de Rhiras et de Tocqueville possédées par l'Omnium, de telle sorte que les titres de la dite société soient complètement amortis de 750.000 fr. Le conseil espère bien qu'une répartition sur la faillite de l'Union des phosphates rendra disponible par la suite une partie des provisions ainsi constituées. [...]

Concordat
(*Le Capitaliste*, 17 mai 1906)

L'Omnium d'Algérie-Tunisie fait 374. Le tribunal de commerce de la Seine à définitivement homologué, le 4 mai courant, le concordat obtenu le 12 mars 1905 par la filiale de cette société, l'Union des phosphates de Rhiras et Tocqueville.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

UNION DES PHOSPHATES DES RHIRAS ET DE TOCQUEVILLE

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Société anonyme au capital de 2.125.000 francs

SIÈGE SOCIAL A PARIS

OBLIGATION DE 500 FRANCS AU PORTEUR

à revenu variable

Émise conformément aux articles I - IV - V et VI du concordat voté le 12 mars 1906, homologué par jugement du tribunal de commerce de la Seine le 26 même mois.

L'Intérêt et l'amortissement de la présente obligation seront effectués suivant les conditions prévues à l'article VII du dit concordat.

Paris, le 1^{er} septembre 1902

Par délégation spéciale du conseil d'administration

Un administrateur

UNION DES PHOSPHATES DES RHIRAS ET DE TOCQUEVILLE

L'administrateur délégué

XXX

Fond de garantie à modèles exclusifs

Association d'imprimeurs 5, rue Clauzel, Paris

Société des mines d'Algérie-Tunisie (Omnium)
(*Gil Blas*, 28 décembre 1906)

3° L'assemblée générale décide d'appliquer la provision faite pour créance Tocqueville et pour titres Tocqueville, à l'amortissement des obligations nouvelles à revenu variable, de l'Union des Phosphates des Rhiras et de Tocqueville, délivrées en échange de la créance et des obligations anciennes.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES MINES D'ALGÉRIE-TUNISIE (Omnium)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 janvier 1907)

[...] L'une des filiales l'Omnium, l'Union des Phosphates des Rhiras et de Tocqueville, avait, comme on sait, été déclarée en faillite au cours de l'exercice 1904-05, ce qui avait obligé l'Omnium à amortir sur les résultats de l'exercice et en une seule fois, les pertes résultant de ce chef, en sorte qu'aucun dividende n'avait pu être distribué aux actionnaires ; cette année, les résultats de l'exercice auraient permis de distribuer un dividende de 5 %. Mais le conseil a estimé qu'il est indispensable de reconstituer au plus vite l'intégralité des réserves qui ont dû être affectées l'année dernière à la compensation des pertes résultant des mauvaises affaires de la société de Tocqueville. [...]

L'Union des phosphates des Rhiras et de Tocqueville, dont la faillite avait motivé l'application des bénéfices de l'exercice 1904-1905 à diverses provisions ou réserves, a obtenu son concordat en mars dernier. Le conseil d'administration a usé de l'option, qui lui était offerte aux termes du concordat, d'échanger sa créance et ses obligations contre des obligations nouvelles à revenu variable. L'opération matérielle vient seulement d'être effectuée. En raison du revenu indéterminé des titres qui ont été remis à la société, l'assemblée sur la proposition du conseil, a décidé d'appliquer à l'amortissement du compte « débiteurs divers » et du compte « portefeuille » les provisions constituées l'année dernière. Les obligations dont la société est devenue propriétaire viendront, si elles prennent par la suite quelque valeur, améliorer la situation générale de l'actif. [...]

(*Le Journal des finances*, 9 février 1907)

1° — C'est surtout ce mot magique de Phosphates qui a fait la hausse des Phosphates du Dyr, plutôt que la situation actuelle de la société, laquelle est loin de pouvoir rivaliser avec Gafsa.

On est allé un peu vite.

Ce que je dis de l'influence des mots est tellement vrai qu'on a vu se négocier dans les prix de 30 à 40 fr. des oblig. Ph. de Rh... [Union des phosphates de Rhiras et Tocqueville] qui pourtant auraient, peut-être quelque peine à justifier ce prix. Si donc vous en avez, vous feriez bien de saisir cette occasion de les réaliser.

Les phosphates d'Algérie

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 18 mars 1909)

[...] Les gisements actuellement en exploitation, situés, dans le département de Constantine, sont répartis en deux groupes : l'un entre Sétif et Bordj-bou-Arréridj ; l'autre voisin de Tébessa.

Le premier groupe, comprenant les exploitations de Tocqueville et de Cordj-R'Dir, a produit, en 1907, 76.000 tonnes et des aménagements sont faits en ce moment pour accroître notablement cette production.

Le groupe de Tébessa comprend trois centres d'extraction qui ont produit, en 1907, 297.000 tonnes. Ce chiffre sera dépassé en 1908. (d'après les résultats des six premiers mois).

Mais la production est limitée à 360.000 tonnes a cause de l'insuffisance des moyens d'actions de la Compagnie Bône-Guelma. [...]

Omnium d'Algérie et de Tunisie
(Le Journal des finances, 18 janvier 1908)

[...] Le compte Portefeuille-titres a été ramené de 13.872.571 fr. à 13.148.645 fr. La diminution de 723.920 francs provient de l'application de la réserve constituée pour l'amortissement des titres de l'Union des phosphates de Rhiras et de Tocqueville.

Les créances sur cette société ont été converties en obligations à revenu variable, qui figurent ainsi au bilan pour mémoire. [...]

[Les phosphates du Constantinois]
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 24 juin 1909)

L'exploitation des gisements de Tébessa, Bordj-R'dir et Tocqueville continue activement.

Ces gisements ont produit, en 1907, 373.402 tonnes de phosphates.

Omnium d'Algérie et de Tunisie
(Le Journal des finances, 30 juillet 1910)

[...] L'absence de dividende pour 1904-1905 est due à la faillite d'une des sociétés phosphatières dans lesquelles la société s'était intéressée : l'Union des phosphates des Rhiras et de Tocqueville. L'Omnium lui avait prêté 300.000 francs en compte courant et possédait, en outre, en portefeuille pour 750.000 francs de ses obligations. Le conseil d'administration décida que cette perte serait amortie au moyen des bénéfices de 1904-1905 et d'un prélèvement sur les réserves. [...]

L'Industrie minière en Algérie
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 3 octobre 1910)

La Société The Constantine Phosphate Company (Djebel-Kouif) se classe au premier rang (249.850 tonnes), bien avant les Compagnies du Dyr (50.220 tonnes), de Tébessa

(47.970 tonnes), la Compagnie centrale des phosphates (Bordj-R'Dir) (35.830 tonnes), la [Compagnie française des phosphates Tocqueville \(29.970 tonnes\)](#).

Omnium d'Algérie et de Tunisie
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1912)

[...] En ce qui concerne les Phosphates des Rhiras et de Tocqueville, l'Omnium ne possède plus que des obligations à revenu variable ; elles lui ont été données à la suite du concordat qui a été établi assez longtemps après la faillite. [...]

Nécrologie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 avril 1913)

M. Lagache, ancien courtier à Paris, qui fut, pendant nombre d'années, seul vendeur d'un groupe important d'usines et collabora activement à la création de la Société des phosphates de Tocqueville (Algérie).

Changement d'adresse
Union des phosphates des Rhiras et de Tocqueville
(*Les Archives commerciales de la France*, 18 octobre 1913)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1913)

Transfèrement du siège social. Précédemment, 5, rue Saulnier à Paris. Actuellement, 1, boulevard Saint-Denis.

Félix Kalck,
sous-directeur de l'Office du gouvernement général de l'Algérie,
L'Algérie, un siècle de colonisation française,
Éd. Notre domaine colonial, 94, quai de la Victoire, Paris, 1930

Les phosphates de Tocqueville, dont la production avant guerre était d'environ 30.000 tonnes, sont exploités par la Compagnie Algérienne des Phosphates ; aujourd'hui, cette compagnie n'extrait qu'une moyenne de 6.000 tonnes.
